

Rhône-Alpes Région

CONTRAT
DÉVELOPPEMENT DURABLE

PAYS DE MAURIENNE



Pays de Maurienne
SAVOIE

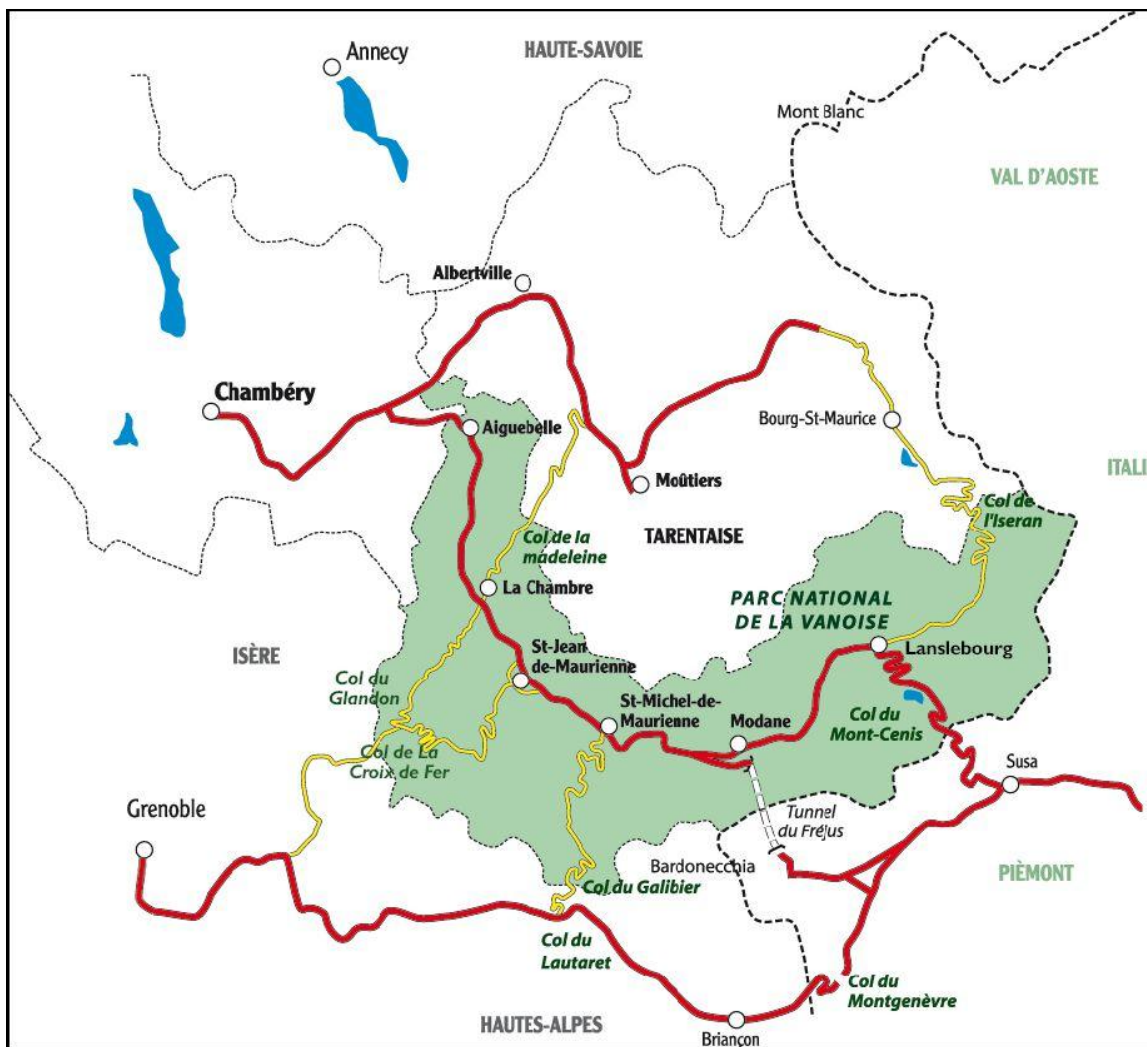


Contrat de Développement Durable du Pays de Maurienne

Clause de revoyure – Avenant n°2

Comité d'avis régional – Le 21 janvier 2014

Le Pays de Maurienne



Géographie

Territoire de la vallée de l'Arc long de 120km d'Aiton à Bonneval sur Arc

Porte de l'Italie, la Maurienne est traversée par de grandes voies routières, autoroutières et ferroviaires

7 cols majeurs

Démographie

Population = 46 000 hab
(11% de la pop de la Savoie)

Densité = 22.3 hab/km²
(Savoie = 67.3 hab/km²)

Croissance démographique =
+ 0.6 % /an



Le Contrat de Développement Durable du Pays de Maurienne

Approbation devant la commission permanente du Conseil régional le 9 février 2012

Enveloppe de subvention : 4 054 000 €

Bonification au titre du PSADER : 131 460 €

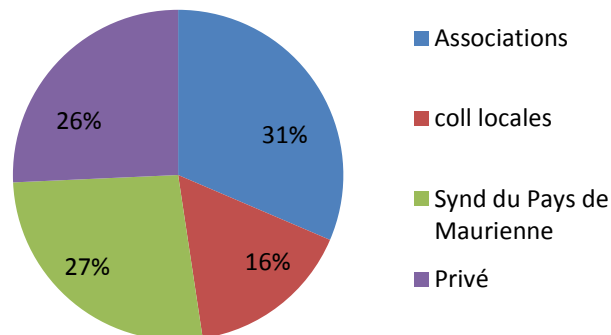
Taux d'engagement de la subvention = 32%

5 orientations stratégiques :

- 🌍 Penser l'aménagement durable du territoire, dans le contexte du Lyon-Turin avec le double souci de la préservation de l'environnement et du développement
- 🌍 Accompagner les mutations économiques tout en conservant un équilibre entre les différents grands secteurs d'activités
- 🌍 Développer et promouvoir un tourisme de toutes saisons qui s'appuie sur la pluralité des activités et tire parti de la richesse et de la diversité du patrimoine de Maurienne
- 🌍 Renforcer le lien social dans la vallée et proposer à tous les habitants des services de qualité, accessibles au plus grand nombre
- 🌍 Développer et renforcer la cohérence de la communication dans et sur la vallée

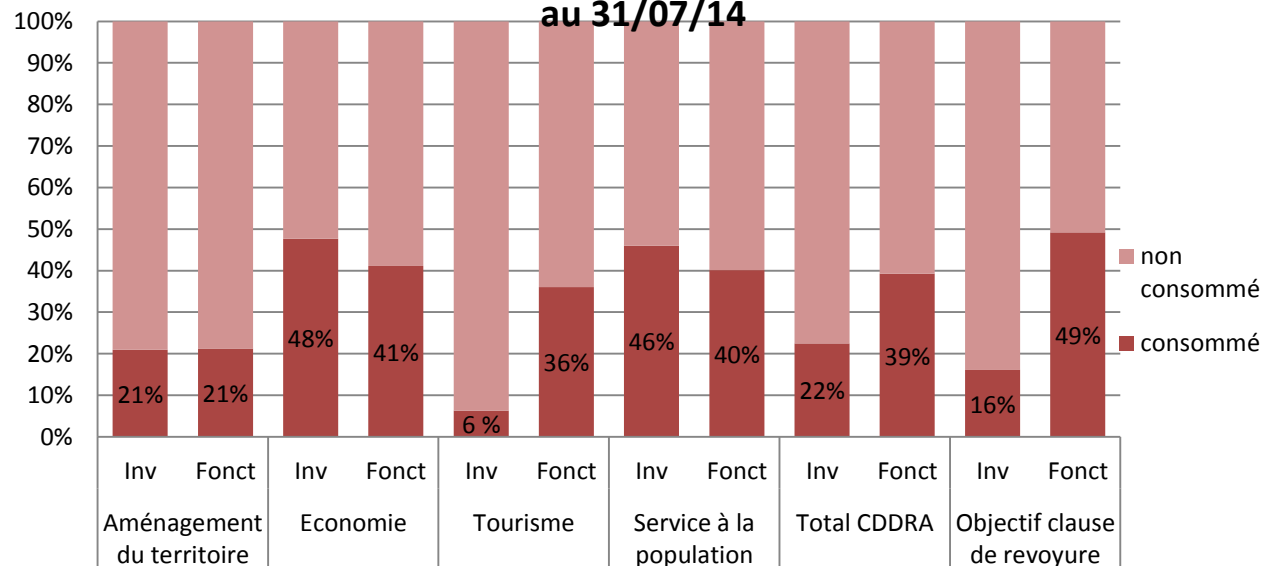
Clause de revoyure Bilan quantitatif et quatitatif

Types de bénéficiaire



CDDRA: Taux de consommation par axe de développement

au 31/07/14



Des actions portées par des **associations** notamment les Associations cantonales d'animation et les groupements de commerçants et d'artisans

Quelques réalisations :

- Projet « Faim de jeu » sur l'ensemble de la vallée
- Les 1ère Rencontres du Commerce et de l'Artisanat labellisées Montagne 2040 par la Région Rhône-Alpes
- 5 magasins de vente directe soutenus dans leur développement ou leur création

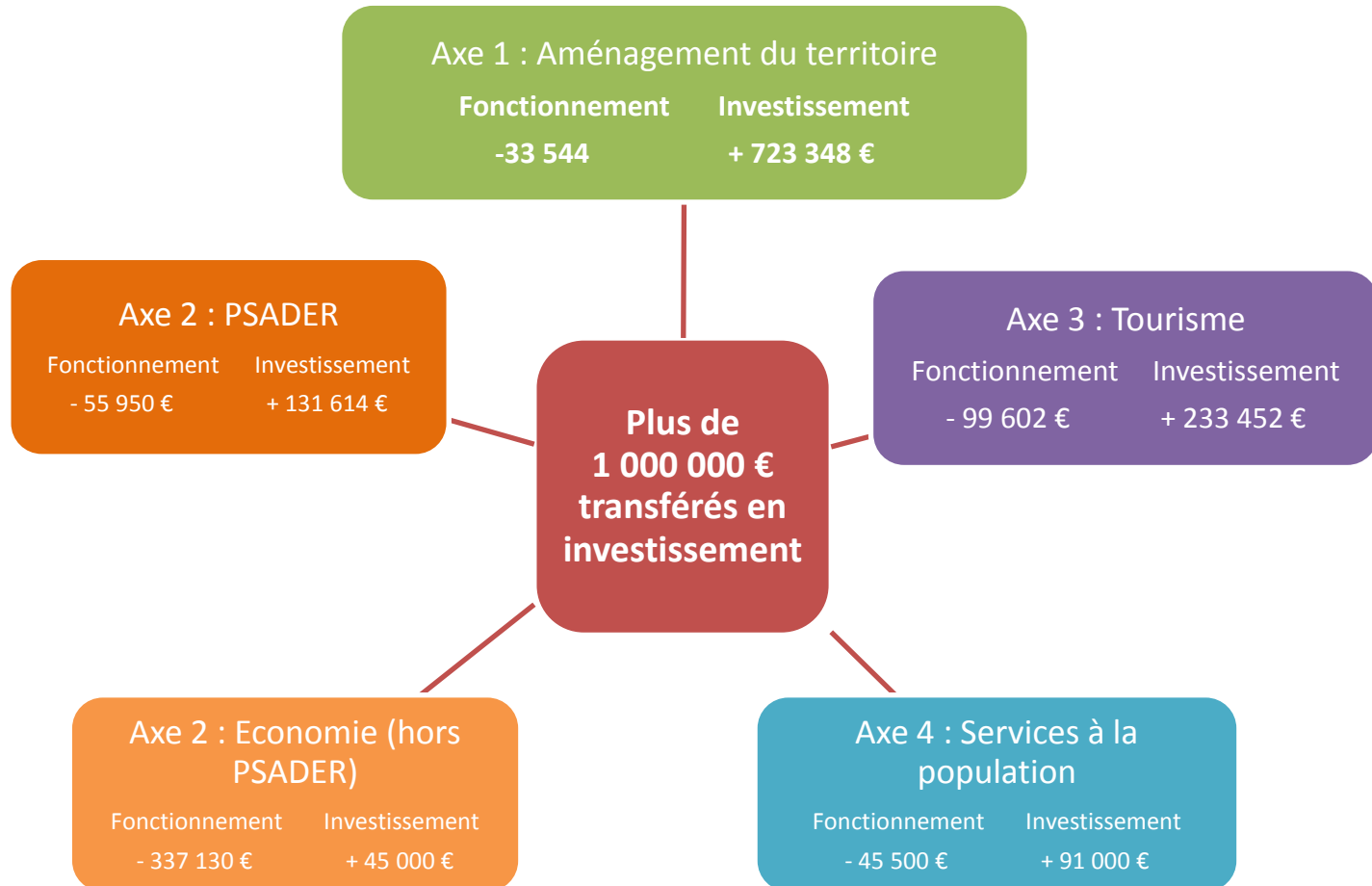
Bilan qualitatif réalisé par les commissions de travail du **Conseil Local de Développement** et par des cabinets externes.

Avenant n°2

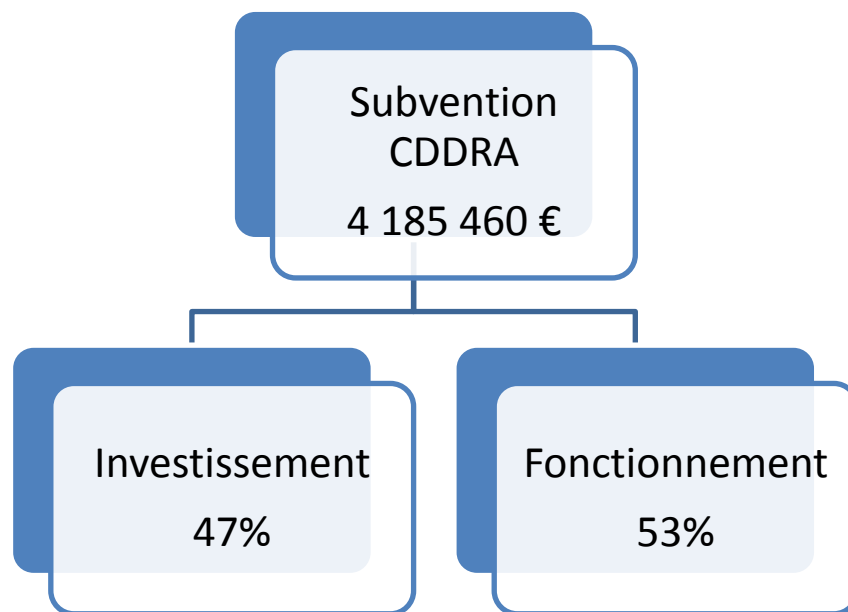
Un avenant pour :

- Se mettre en conformité avec la délibération régionale du 29 mars 2012 dans l'optique notamment de
 - rééquilibrer la subvention en fonctionnement et en investissement
 - Resserrer le plan d'actions
- Apporter les modifications nécessaires suite aux premiers rendus des études à la fois économique et touristique

Investissement / Fonctionnement



Investissement / Fonctionnement



Mobilité / Déplacement

Meilleure connaissance des pratiques de déplacement quotidiennes des habitants (étude en cours)

Promouvoir l'ensemble des modes durables :

- 🚗 Covoiturage, RézoPouce déjà initié en Haute Maurienne
- 🚲 Développement de la filière cycliste par différents usage (Vélo à assistance électrique, VTT, vélo de route)

Des aménagements dédiés :

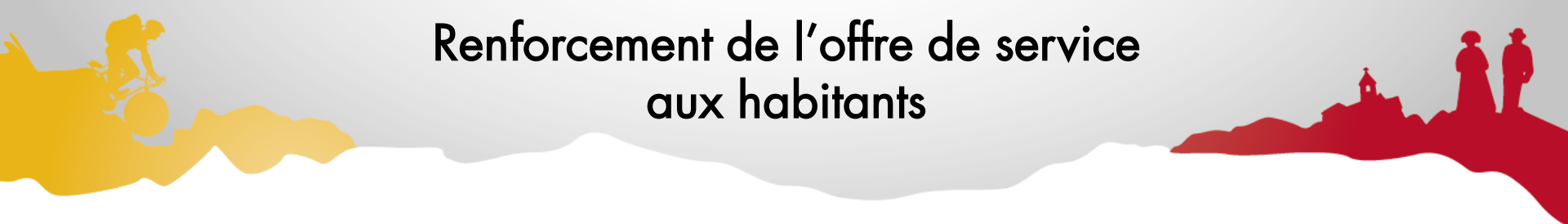
- 🚲 Réalisation d'un itinéraire cyclo dédié en fond de vallée
- 🚲 Mise en place d'équipements du type rack à vélo, cyclopoubelle....

Circuits courts :

- 🌈 Augmentation de l'enveloppe en investissement
- 🌈 Candidature Leader autour de la stratégie : « valoriser et diversifier l'offre alimentaire de montagne du Pays de Maurienne »

Filière Forêt / Bois : une fiche-action plus opérationnelle pour améliorer la mobilisation du bois énergie et l'autonomie énergétique des collectivités du territoire

- 🌈 Aide à la réalisation de nouvelles dessertes forestières



Renforcement de l'offre de service aux habitants

- Un **Schéma Opérationnel des Services** avec des thèmes prioritaires
 - La saisonnalité
 - Les services publics sociaux et de l'emploi
 - L'offre médicale
 - Les services à domicile

- Un **axe culturel** important maintenu :
 - 2^{ème} Biennale
 - Appel à projet annuel de « diffusion culturelle »
 - Réalisation d'équipements culturels



Plan climat énergie territorial

- Abandon de la fiche-action mais reprise dans les études du SCoT.
 - Diagnostic** de planification énergétique territoriale (en cours)
 - Analyse de la **vulnérabilité du territoire** au changement climatique et à l'augmentation du cout de l'énergie.
- **Programme Européen SEAP Alps** (en cours) : élaboration d'un programme d'actions « climat énergie » opérationnelles à court terme.

Proposition de modifications financières

Nécessité de réaffecter 66 248 € à la fiche-action « promouvoir la destination Pays de Maurienne », crédits dépensés sur la période 2012-2014

Axe 3 : Développer et promouvoir un tourisme de toute saison

Fiche action 3.1: Etudier, structurer et qualifier l'offre d'itinéraires

- Aménagement de sentiers

- Dépense subventionnable pour la création et la réouverture de sentiers : 670 000 €
- Subvention 201 000 € à un taux de 30%

- Dépense subventionnable (aménagements paysagers hors balisage et terrassement) = 600 000 €
- Subvention de 179 752 € à un taux de 30%

Inv.

- 21 248 €

Fiche action 3.3: Animer promouvoir, développer les patrimoines de maurienne

- Dynamiser la mise en réseau des musées

- Dépense subventionnable (projets collectifs) : 90 000 €
- Subvention 36 000 € à un taux de 40% soit environ 9 projets soutenus

- Dépense subventionnable (projets collectifs) = 50 000 €
- Subvention de 20 000 € à un taux de 40% soit environ 5 projets soutenus

FCT.

- 16 000 €

Proposition de modifications financières

Nécessité de réaffecter 66 248 € à la fiche-action « promouvoir la destination Pays de Maurienne », crédits dépensés sur la période 2012-2014

Axe 4 : Renforcer le lien social et proposer à tous des services de qualité

Fiche action 4.4.1: Favoriser le développement culturel de la vallée

FCT.

- 20 000 €

- Dépense subventionnable pour le soutien aux projets culturels : 1 440 000€
- Subvention 360 000 € à un taux de 25%

- Dépense subventionnable (étalement de la dernière biennale, hors calendrier) = 1 360 000 €
- Subvention de 340 000 € à un taux de 25%

Fiche action 4.5.3: Soutenir la création et la rénovation des équipements culturels

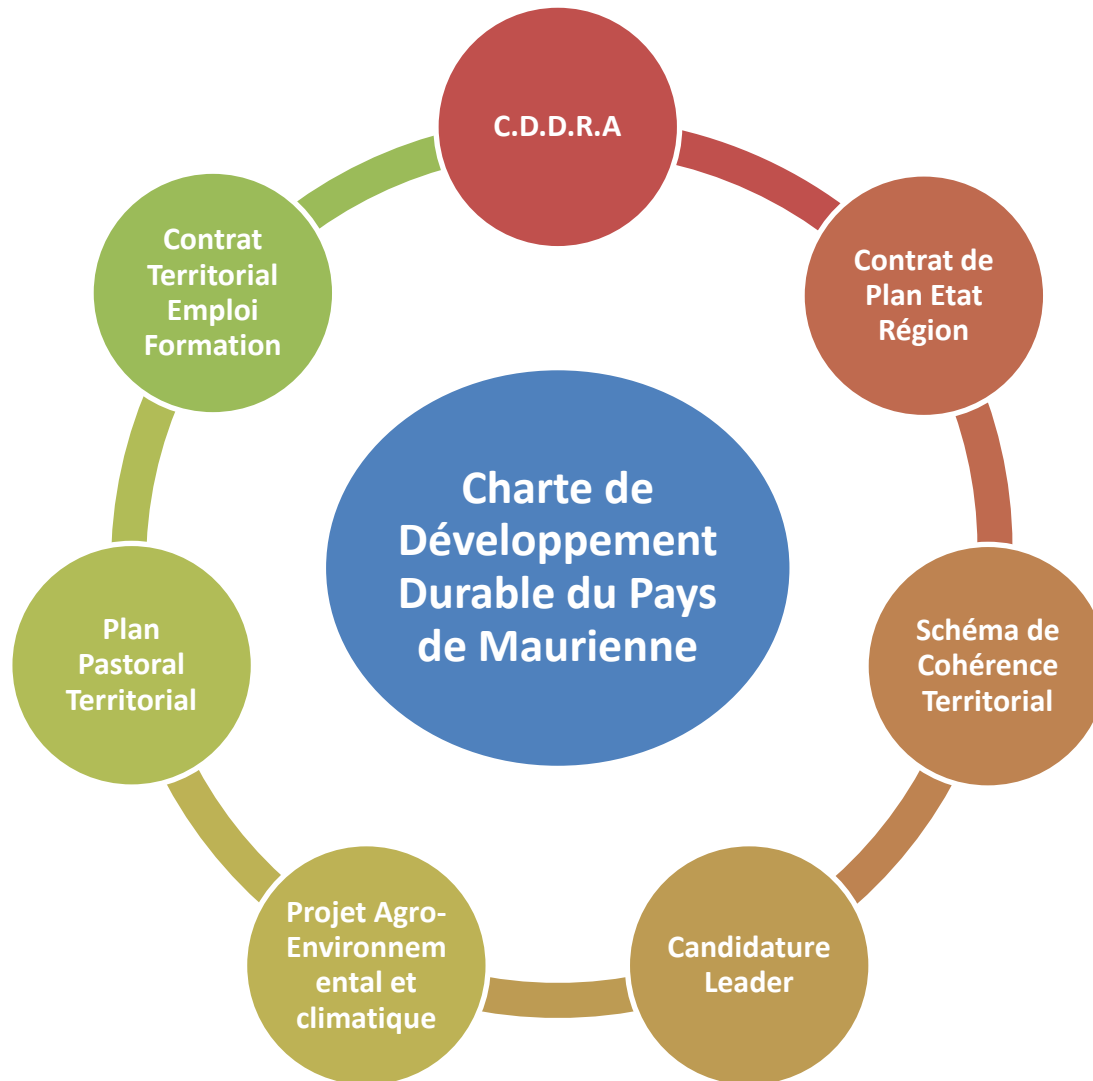
INV.

- 9 000 €

- Dépense subventionnable : 500 000 €
- Subvention 200 000 € à un taux de 40%

- Dépense subventionnable = 500 000 €
- Subvention de 191 000 € à un taux de 40%

Le CDDRA au service de la Charte de Développement Durable du Pays de Maurienne





Merci de votre attention